

A N N E X E S

ANNEXE A : TABLEAUX COMPLEMENTAIRES

TABLEAU A:1

Tableau synoptique de l'évolution de la société et du système d'éducation suédois du début du XIIIe siècle au début du XXe.

| EVOLUTION DE LA SOCIETE SUEDOISE  | EVOLUTION DU SYSTEME D'EDUCATION   |
|---|--|
| Début du XIIIe siècle : Apparition des chapitres.   | Début du XIIIe siècle : Construction des écoles cathédrales et monastiques.                |
| Milieu du XIIIe siècle : Unification de la Suède.   | Au XIVe siècle : Construction des écoles municipales.                                      |
| 1248 : Organisation de l'Eglise.  | 1477 : Fondation de l'Université d'Uppsala.  |
| 1435 : Institution du Riksdag par Engelbrekt.   | 1527 : Placement de l'enseignement sous le contrôle de l'Etat luthérien.                   |
| 1527 : Transformation de l'Eglise catholique en Eglise luthérienne par Gustave Ier Vasa.                        | 1571 : Organisation de l'enseignement.   |
| 1571 : Organisation de la nouvelle Eglise par Jean III Vasa.  | 1611 : Etablissement d'un nouveau règlement scolaire.                                      |
| 1611-1632 : Réorganisation de l'Etat et de l'armée et développement de l'exploitation des mines par Gustave II. | 1649 : Véritable organisation de l'enseignement secondaire.                                |
| 1660-1697 : Réorganisation de l'Eglise et instauration de la monarchie absolue par Charles XI.                  | 1693 : Nouvelle organisation de l'enseignement. Introduction du baccalauréat.              |
| 1771-1792 : Prise des mesures libérales et humanitaires par Gustave III.  | 1779 : Proposition au Riksdag par des membres du clergé d'instituer une école obligatoire. |

(Suite, p. 203)

TABLEAU A:1 (suite)

|   |   |
|---|---|
| 1809 : Réforme de la Constitution : notamment séparation des pouvoirs.                            | 1809 : Exigence par des politiciens libéraux de créer une école obligatoire unifiée.  |
| 1809-1818 : Règne de Charles XIII.  | 1812 : Commission d'étude.  |
| 1818-1844 : Règne de Charles XIV.   | 1825 : Commission scolaire.   |
| 1840-1841 : Institution de l'autonomie communale.   | 1842 : Institution de l'école primaire obligatoire.   |
| 1844-1859 : Règne d'Oscar I <sup>er</sup> .   | 1849 : Réorganisation de l'enseignement secondaire.   |
| 1845 : Obtention par les femmes de l'égalité en matière de droit de succession (pour les terres). | 1856 : Attribution d'un statut à l'enseignement du second degré.  |
| 1859-1872 : Règne de Charles XV.  | 1864 : Autorisation par une circulaire royale de la division de l'école primaire en classes.  |
| 1865 : Instauration d'un régime parlementaire.  |   |
| 1870 : Accélération de l'industrialisation.   | 1883 : Publication par Fridtjuv Berg du livre <u>L'école primaire comme école de base.</u>  |
| 1872-1907 : Règne d'Oscar II.   | 1894 : Premier pas vers la jonction de l'enseignement primaire avec l'enseignement secondaire : ce dernier doit se baser sur la quatrième année du premier. |
| 1881 : Diffusion par August Palm des idées socialistes.   |   |
| 1889 : Apparition du parti social-démocrate.  | 1905 : Premier cycle et lycée d'enseignement général.   |
| 1898 : Fondation de la Confédération ouvrière (LO).   | 1913 : Lycée commercial.  |
| 1902 : Création de la Confédération patronale (SAF).  | 1918 : Lycée technique et écoles techniques spécialisées.   |
| 1907-1950 : Règne de Gustave V.   | 1927 : Ecoles secondaires de jeunes filles.   |
| 1920 : Formation du premier gouvernement social-démocrate.  |   |
| 1921 : Instauration du suffrage universel.  |   |

TABLEAU A:2

Charge fiscale directe effective supportée par un contribuable marié ayant deux enfants  
(un seul conjoint salarié) en 1977, selon le projet du gouvernement social-démocrate.

| REVENU BRUT<br>C. S. | IMPOTS<br>C. S. | % DU<br>REVENU | MOINS<br>ALLOCATION<br>FAMILIALE<br>C. S. | MOINS<br>ALLOCATION-<br>LOGEMENT <sup>a</sup><br>C. S. | CHARGE FISCALE DIRECTE |                | REVENU DISPONIBLE |                |
|----------------------|-----------------|----------------|---|--|------------------------|----------------|-------------------|----------------|
|                      |                 |                |   |  | C. S.                  | % DU<br>REVENU | C. S.             | % DU<br>REVENU |
| 20 000               | 2 300           | 12             | 3 600                                     | 6 360  | -7 660                 | -38            | 27 660            | 138            |
| 30 000               | 5 500           | 18             | 3 600                                     | 6 360  | -4 460                 | -15            | 34 460            | 115            |
| 40 000               | 9 700           | 24             | 3 600                                     | 6 150  | - 50                   | ± 0            | 40 050            | 100            |
| 50 000               | 14 850          | 30             | 3 600                                     | 4 860  | 6 390                  | 13             | 43 610            | 87             |
| 75 000               | 31 350          | 42             | 3 600                                     | 850  | 26 900                 | 36             | 48 100            | 64             |
| 100 000              | 50 250          | 50             | 3 600                                     | 0  | 46 650                 | 47             | 53 350            | 53             |
| 150 000              | 90 050          | 60             | 3 600                                     | 0  | 86 450                 | 58             | 63 550            | 42             |
| 300 000              | 217 300         | 72             | 3 600                                     | 0  | 213 700                | 71             | 86 300            | 29             |
| 500 000              | 385 800         | 77             | 3 600                                     | 0  | 382 200                | 76             | 117 800           | 24             |
| 1 000 000            | 805 800         | 81             | 3 600                                     | 0  | 802 200                | 80             | 197 800           | 20             |

<sup>a</sup>. L'allocation-logement est liée au nombre d'enfants, au montant du loyer et au revenu de la famille. Ici le loyer est estimé à 900 C.S. par mois (appartement récent de quatre pièces, soit 90 m<sup>2</sup>).

Source : G. de PARAMOND et C. GLAYMAN, p. 135.

TABLEAU A:3

Tableau chronologique des différentes réformes scolaires effectuées entre 1940 et 1978.

- 1940 : Désignation d'une commission d'étude sur l'organisation du système scolaire.
- 1946 : Nomination d'une commission de réforme de ce dernier.
- 1948 : Propositions de la commission de réforme concernant la création d'une école obligatoire unifiée.
- 1949 : Début de l'expérimentation de cette école.
- 1950 : Décision de principe du Riksdag sur cette dernière.
- 1962 : Généralisation de l'école obligatoire unifiée, dénommée désormais "école de base". — Institution de l'école spécialisée complémentaire (E.S.C.).
- 1964 : Suppression de l'école de jeunes filles et du premier cycle du second degré pratique.
- 1966 : Instauration d'un nouveau système d'aide aux études. — Entrée en vigueur de la loi instituant l'E.S.C.
- 1967 : Réforme de l'enseignement pour les adultes.
- 1968 : Institution de l'école secondaire unifiée.
- 1969 : Mise en place d'un nouveau plan d'enseignement de l'école de base.
- 1970 : Début d'application de ce dernier. — Abolition de l'attribution de notes aux élèves de certaines classes de l'école de base. — Nomination d'une commission chargée d'élaborer de nouvelles activités scolaires (skolans inre arbete, SIA).
- 1971 : Début du fonctionnement de l'école secondaire unifiée. — Introduction dans le système d'éducation de l'orientation scolaire et professionnelle.
- 1972 : Décision d'accorder des allocations et des prêts d'études à tous les élèves et étudiants âgés de plus de vingt ans.
- 1973 : Promulgation d'une loi rendant l'école préparatoire obligatoire.
- 1974 : Propositions de la commission chargée d'élaborer de SIA.
- 1975 : Entrée en vigueur de la loi sur l'école préparatoire obligatoire.
- 1976 : Décision du Riksdag sur les SIA de l'école de base.
- 1977 : Présentation d'un nouveau plan d'enseignement comprenant les SIA.
- 1978 : Adoption par certaines communes de la nouvelle organisation de la journée scolaire.

TABLEAU A:4

Evolution du statut de la femme en Suède de 1734 à 1968.

- 1734 : Promulgation d'une loi réglementant les rapports juridiques des sexes. La femme, mariée ou non, devait se trouver sous l'autorité d'un tuteur. Le tuteur de la femme mariée était son mari, qui administrait tous les biens ; celui de la femme non mariée était, généralement, le père.
- 1809-1810 : Obtention par les femmes de la liberté de s'adonner au commerce ou à l'artisanat. Jusqu'à cette date, il leur était interdit d'exercer une activité commerciale ou industrielle indépendante. Malgré l'acquisition de la liberté mentionnée, la femme restait sous la tutelle de l'homme.
- 1845 : Instauration de l'égalité successorale. Avant cette date, la femme n'héritait que la moitié de la part de l'homme.
- Milieu du XIXe siècle : Fredrika Bremer, femme de lettres, se fit le porte-parole de l'affranchissement complet de la femme.
- 1856-1858 : Décision par le Riksdag d'accorder à la femme non mariée ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans la majorité légale si elle en fait elle-même la demande (au tribunal).
- 1859 : Admission des femmes aux postes d'institutrices de l'enseignement primaire.
- 1870 : Obtention par les femmes du droit de passer le baccalauréat.
- 1872 : Acquisition automatique par les femmes célibataires de la majorité complète à vingt-cinq ans. Cette décision fut suivie, quelques années plus tard, par l'octroi de la majorité à la femme mariée. Celle-ci pouvait désormais disposer des gains de son propre travail. Cependant, la tutelle du mari devait rester en vigueur.
- 1873 : Admission des femmes dans les universités, sauf pour l'enseignement théologique et les examens juridiques supérieurs.
- 1884 : Création de la fédération féministe "Fredrika Bremer" dans le but de propager les théories de Fredrika Bremer, considérée comme la véritable pionnière de l'émancipation féminine en Suède.
- Fin du XIXe siècle et début du XXe : Apparition des premières associations de femmes.
- 1902 : Création d'une organisation nationale en faveur de la majorité civile de la femme.
- 1919 : Octroi aux citoyens des deux sexes du suffrage universel.

(suite, p. 207)

TABLEAU A:4 (suite)

- 1920 : Titre matrimonial du Code civil établissant l'égalité de la femme mariée avec son mari, aussi bien juridiquement qu'économiquement. La femme mariée devint majeure à vingt et un ans et elle put elle-même ester en justice.
- 1921 : Elections législatives lors desquelles furent appliquées, pour la première fois, les dispositions relatives au suffrage universel.
- 1925 : Loi dite "de compétence" établissant le principe de l'égalité d'accès des femmes aux emplois administratifs.
- 1927 : Admission des filles dans les écoles secondaires publiques, auxquelles les garçons accédaient après quelques années d'école primaire. Les conditions de passage du baccalauréat devinrent exactement les mêmes pour les deux sexes.
- 1935 : Loi sur la retraite nationale accordant les mêmes prestations aux hommes et aux femmes.
- 1936 : Loi sur le droit au congé en cas de grossesse et d'accouchement, avec bénéfice des mêmes indemnités que pour les congés de maladie des fonctionnaires. Ce droit s'appliqua aussi aux femmes non mariées.
- 1937 : Introduction du service préventif de protection maternelle et infantile, avec accouchement gratuit.
- 1939 : Loi établissant le principe du maintien dans leur emploi des salariées en cas de fiançailles, mariage, grossesse et accouchement.
- 1945 : Extension de la loi de 1939 à toutes les employées, y compris les gens de maison.
- 1946 : Possibilité pour les femmes de postuler certains emplois de l'administration centrale qui leur étaient refusés dans le passé. Une exception, cependant, était celle d'exercer le pastorat.
- 1947 : Institution des allocations familiales générales : la somme versée est la même pour les enfants de toutes les familles, indépendamment du revenu des parents. — Un peu plus tard, la femme obtint le droit d'être tuteur de ses enfants, au même titre que le mari. Elle obtint aussi le droit de garder sa nationalité lors du mariage avec un étranger.

(suite, p. 208)

TABLEAU A:4 (suite)

- 1947 : Etablissement du principe de l'égalité des salaires des fonctionnaires : même traitement pour les femmes et les hommes exerçant le même genre d'emploi.
- 1955 : Entrée en vigueur de l'obligation de souscrire une assurance maladie. Ce régime garantit à toutes les femmes mariées et mères seules une protection de base en cas de maladie, même en l'absence de revenus provenant du travail.
- 1959 : Décision relative au droit à la pension de veuve à la mort du mari.
- 1960 : Conclusion d'un accord entre la Confédération ouvrière et la Confédération patronale sur l'égalité de salaires entre hommes et femmes occupant le même emploi dans l'industrie.
- 1961 : Droit aux femmes d'être ordonnées pasteurs.
- 1962 : Adhésion de la Suède à la convention du Bureau International du Travail sur l'égalité des salaires
- 1964 : Publication par les partis politiques, avec la participation de membres du gouvernement, d'un programme politique intitulé L'égalité de la femme.
- 1968 : Décision selon laquelle l'Etat peut subventionner les communes qui organisent la garde des enfants, dont les parents exercent une activité professionnelle, dans des garderies familiales du jour, c'est-à-dire des foyers privés qui, à la demande de la commune, se chargent de s'occuper des enfants pendant l'absence des parents.

---

Source : La plupart des dates et des textes sont extraits de SR, Le statut de la femme en Suède... op. cit., passim.



TABLEAU A:5

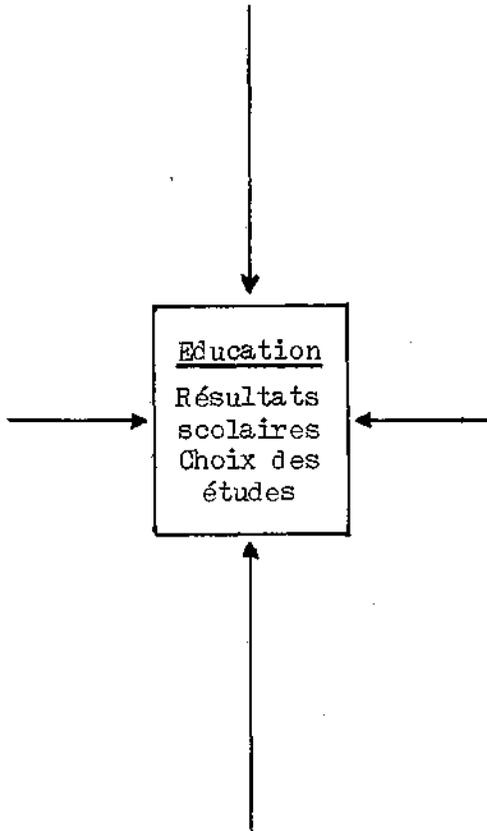
Résumé des différentes variables liées aux chances devant l'éducation.

a. Variables relatives au milieu familial

Désir des parents quant à l'instruction et à la carrière de leurs enfants.  
Intérêt qu'ils portent aux études et aux progrès de ces derniers.  
Habitue d'indépendance, d'expression verbale et de travail.  
Aide dans le travail scolaire, encouragements, conseils et informations.  
Dimension de la famille. Atmosphère de cette dernière.

b. Variables d'ordre social et matériel

Profession du père.  
Niveau d'instruction des parents.  
Montant de leurs revenus.  
Lieu ou zone de leur résidence.  
Type et nombre de pièces du logement.



c. Variables relatives à l'individu concerné

Aptitudes et niveau de connaissances au départ.  
Santé physique. Motivation et persévérance.  
Méthodes de travail. Lecture pendant les loisirs.  
Attitude à l'égard de la répartition sexuelle et  
du statut social des différentes professions.

c. Variables relatives au milieu scolaire

Qualité des locaux scolaires et matériel d'enseignement offert aux élèves.  
Compétence des enseignants et méthodes pédagogiques qu'ils emploient.  
Leurs attitudes à l'égard des différentes catégories d'élèves.  
Temps consacré à chaque sujet ou discipline par l'enseignant.  
Niveau de connaissances et projets d'études des camarades.

Sources : La plupart des variables exposées dans ce tableau sont empruntées à BOURDIEU et PASSERON, DE LANDSHEERE, DOUGLAS, FRASER, HUSÉN, MALCK et MATTSSON, SEWELL et HAUSER (cf. supra, p. 157, note 1).

## ANNEXE B : DEFINITION DES TERMES

### "CORRELATION" ET "VARIABLE"\*

Le terme de corrélation est employé dans plusieurs domaines : dans le langage courant, en philosophie, en statistique ainsi qu'en sciences biologiques, psychologiques, sociales et économiques.

Dans les deux premiers cas, la corrélation est une relation réciproque entre deux termes ou deux phénomènes ; autrement dit, un rapport entre deux phénomènes qui varient en fonction l'un de l'autre. Elle a un sens voisin de réciprocité, interaction, interdépendance.

En langage statistique, elle est "la liaison mathématiquement chiffrable qui existe entre deux ou plusieurs variables". Enfin, dans les autres sciences mentionnées, elle exprime "une liaison, expérimentalement constatée et exprimable mathématiquement, entre deux ou plusieurs phénomènes, événements, caractères [...] qui sont les variables" (Birou, p. 70).

Par variable, on entend, en langage mathématique, une quantité qui peut prendre plusieurs valeurs numériques différentes ; ou, en langage sociologique, un phénomène quelconque qui change de grandeur selon les cas individuels.

Une variable est dite indépendante (ou variable de prédiction) — par opposition à la variable dépendante (ou variable-critère) — quand il s'agit d'une grandeur variant indépendamment (ou, souvent, prise comme mesure pour étudier la variation) des autres.

La corrélation peut être positive ou négative. Elle est positive quand les variables considérées évoluent dans le même sens (ex. : la corrélation entre la taille et le poids). Elle est négative quand ces dernières évoluent en sens inverse (ex. : la corrélation entre la dimension de la famille et les résultats scolaires des enfants de celle-ci : cf. tabl. 6:1, p. 148).

Le nombre mesurant le degré de dépendance ou de liaison de deux variables entre elles s'appelle "coefficient de corrélation". Il

---

\* Cf. notamment : A. BIROU, p. 70 ; G. DE LANDSHEERE, pp. 265-279 ; J.-M. FAVERGE, Méthodes statistiques en psychologie appliquée, Presses Universitaires de France, Paris, t. 1, 6<sup>e</sup> éd., 1971, pp. 117-133, t. 2, 5<sup>e</sup> éd., 1972, pp. 163-191.

est désigné, notamment, par la lettre r et calculé à l'aide de formules mathématiques données dans des manuels de statistique.

r est toujours compris entre +1 et -1. Il est égal à 1 quand les grandeurs en corrélation sont rigoureusement proportionnelles (corrélation positive ou négative parfaite), et à 0 quand il n'y a aucun lien entre les variables (corrélation nulle).

Il existe un grand nombre de coefficients de corrélation. Certains sont désignés par des lettres de l'alphabet grec, par exemple, par β (beta, représentée, dans la présente étude, par B), H (eta), T (tau). Chacun des différents coefficients ne peut être employé que dans des conditions bien précises. Toutefois, le plus classique est celui de Bravais-Pearson (r). Un coefficient de corrélation entre une variable dépendante (ex. : montant du revenu) et plusieurs variables indépendantes (ex. : niveau d'instruction et nombre d'années de carrière) est appelé "coefficient de corrélation multiple", et est désigné par R. On l'obtient en utilisant une méthode dite "analyse de régression multiple".

Signalons que, tout comme les coefficients de corrélation, il existe, en statistique, plusieurs sortes d'analyses — que nous n'énumérerons pas, pour ne pas rebuter le lecteur.

#### Interprétation générale des coefficients de corrélation (r)\*

- Si r < 0,20 : Corrélation trop basse ; en principe, celle-ci est considérée comme nulle.
- r = 0,20 à 0,40 : Corrélation basse.
- r = 0,40 à 0,60 : Corrélation plus marquée ; mais elle ne permet pas encore de conclusion solide.
- r = 0,60 à 0,80 : Bonne corrélation.
- r > 0,80 : Corrélation élevée.

Rem. : La graphie anglo-saxonne des coefficients de corrélation est : .20, .40, etc.

---

\* D'après G. PE LANDSHEERE, p. 265.